

DEPARTEMENT
DU VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT
D'ARGENTEUIL

☎ 01. 34.50.47.00
Fax 01.34.50.47.50

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE CORMEILLES-EN-PARISIS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 08 DECEMBRE 2022**

D.C.M. : 2022 – 191 - Tarifs de la direction de l'attractivité territoriale

L'an deux mille vingt-deux le 8 décembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CORMEILLES-EN-PARISIS se sont réunis, dans la salle du Conseil Municipal – 3 avenue Maurice Berteaux, sur la convocation, qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le 2 décembre 2022, conformément aux articles L 2121-10 et 12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

MEMBRES PRÉSENTS :

M. BOEDEC, Maire,
Mme LANASPRES, MM. AH-YU, JAY, Mme RODRIGUEZ, M. GUIBOREL, Mme OTTOBRINI,
MM. MEANCE, THIERRY, Adjoint au Maire.
Mme BACHELIER, MM. FAUCONNIER, JOLY, Conseillers Municipaux Délégués.
M. TORRES-MARIN, Mme OIKNINE, M. ROCA, Mme REMY LOUISSON, M. DEVILLERS, Mme SAND, MM. LARMURIER, CAILLON, Mmes HEBRI EL OMAMI, BRUCIAFERI, M. JALLU, Mmes BUISSON, , COTIN, Conseillers Municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

Mme TEIXEIRA, Adjointe au Maire par Mme LANASPRES, Adjointe au Maire
Mme MENNAD, Conseillère Municipale par M. BOEDEC, Maire
Mme LACROIX, Conseillère Municipale par M. JAY, Adjoint au Maire
Mme LEHUJEUR, Conseillère Municipale par M. FAUCONNIER, Conseiller Municipal Délégué.
Mme FARIA, Conseillère Municipale par Mme RODRIGUEZ, Adjointe au Maire
Mme MEYERS, Conseillère Municipale par M. JALLU, Conseiller Municipal.
M. RAILLON, Conseiller Municipal, par M. MEANCE, Adjoint au Maire

ABSENTS EXCUSES

M. CHANTEMARGUE, Conseiller Municipal
M. SOARES DE SOUSA COELHO, Conseiller Municipal.

ABSENTE NON EXCUSEE ET SANS POUVOIR

Mme ROUX, Conseillère Municipale.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-22 et l'article L 2224-18,

Considérant le contexte de forte hausse des charges de fonctionnement notamment dû à la hausse sans précédent du coût de l'énergie et aux difficultés d'approvisionnement liées au contexte international,

Considérant que la Ville souhaite maintenir son action tout en limitant l'impact de l'inflation sur les tarifs qu'elle pratique,

Vu les avis favorables des commissions Attractivité du territoire / Commerce / Santé du 23 novembre 2022, Culture / Animation / Associations du 24 novembre 2022 et Finances du 30 novembre 2022.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

FIXE les tarifs de la direction de l'attractivité territoriale, à compter du 1^{er} janvier 2023 suivant le tableau ci-dessous :

COMMERCE		
MARCHÉ COMMUNAL		
	<i>Mercredi</i>	<i>Samedi</i>
Volant (par mètre linéaire)	1,85 €	2,10 €
Voiture boutique (par véhicule)	18,50 €	21,00 €
Abonné de 0 à 8 m (par mètre linéaire)	1,50 €	1,70 €
Abonné de 8 à 12 m (par mètre linéaire)	1,85 €	2,05 €
Abonné plus de 12 m (par mètre linéaire)	1,90 €	2,10 €
Par angle	0,40 €	0,45 €
Location table en bois de 2 mètres linéaires	2,10 €	2,30 €
Location vitrine réfrigérée de 4 m (par vitrine et par séance)	16,00 €	17,50 €
Participation des abonnés pour financer l'animation (par mètre linéaire)	2,50 €	2,50 €
STATIONNEMENT DES TAXIS		
Par an et par véhicule		130,00 €
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC LIEE AUX ACTIVITES COMMERCIALES		
Terrasse ouverte, étalage, présentoir, rôtissoire (m ² /an)		5,25 €
Terrasse semi-fermée (m ² /an)		6,30 €
Terrasse fermée (m ² /an)		32,50 €
STATIONNEMENT RESERVE AUX COMMERÇANTS		
Par an et par véhicule		260,00 €
ANIMATIONS		
MARCHE DE NOEL		
Stand 4 m pro		160,00 €
Stand 4 m association		80,00 €
Demi-stand pro		95,00 €
Demi-stand association		47,50 €
Domaine public 3 mètres linéaires pro		110,00 €
Domaine public 3 mètres linéaires asso		55,00 €
Caution pro		320,00 €

Caution association	160,00 €
BOURSE CINE-PHOTO	
Associations déclarées à but non lucratifs, 1 ^{er} mètre linéaire	31,00 €
Associations déclarées à but non lucratifs, 2 ^e mètres linéaires et suivants	24,00 €
Participants hors associations, 1 ^{er} mètre linéaire	43,00 €
Participants hors associations, 2 ^e mètres linéaires et suivants	37,00 €
LOCATIONS SALLES MUNICIPALES ET MATERIEL	
<p>Les associations cormeillaises bénéficient de 2 gratuités annuelles jusqu'à minuit pour leur fête de fin d'année et leur assemblée générale. L'ensemble des tarifs à destination des particuliers non-cormeillais sont doublés. Une caution fixée à 650 € est exigée quelles que soient la salle concernée et la durée de location. Cette caution est restituée après l'état des lieux à l'issue de la mise à disposition si aucun problème n'est constaté. Les membres du personnel communal bénéficient d'un tarif équivalent à 50 % du tarif une fois par an.</p>	
Salle des fêtes (entrée gratuite)	
Lundi au vendredi (10 h – 19 h)	260,00 €
Lundi au jeudi (19 h – 24 h)	260,00 €
Vendredi (19 h – 04 h)	665,00 €
Samedi (10 h – 04 h)	1 190,00 €
Dimanche et jours fériés (10 h – 19 h)	560,00 €
Salle des fêtes (entrées payantes) sauf association caritative	
Lundi au vendredi (10 h – 19 h)	520,00 €
Lundi au jeudi (19 h – 24 h)	520,00 €
Vendredi (19 h – 04 h)	1 775,00 €
Samedi (10 h – 04 h)	3 600,00 €
Dimanche et jours fériés (10 h - 19 h)	1 290,00 €
Foyer Emy les Prés et Centre de loisirs	
Lundi au vendredi (10 h – 19 h)	195,00 €
Lundi au jeudi (19 h – 24 h)	195,00 €
Vendredi (19 h – 04 h)	505,00 €
Samedi (10 h – 04 h)	950,00 €
Dimanche et jours fériés (10 h – 19 h)	475,00 €
La Savole - Café-Jeux - René Berthieu - Les Pierres Vives - Salle 0/1 Du Beffroi - Salle Polyvalente - CLAE Mb - Salles Complexe Léo Tavarez - Gymnase Alsace-Lorraine	
Lundi au vendredi (10 h – 19 h)	165,00 €

Lundi au vendredi (19 h – 24 h)	165,00 €
Samedi (10 h – 24 h)	640,00 €
Dimanche et jours fériés (1/2 journée -4 h max)	225,00 €
Dimanche et jours fériés (10 h - 19 h)	450,00 €
Location de salles aux associations ou organismes privés (taux horaire)	
Salle du Beffroi	4,00 €
Salle La Savoie	4,50 €
Salle Berthieu	4,50 €
Salle "les pierres vives"	4,50 €
Gymnase Alsace Lorraine	4,50 €
Théâtre du Cormier	
La journée (9h maximum)	
Associations corneillaises avec billetterie payante	720,00 €
Associations corneillaises sans billetterie	355,00 €
Associations et écoles de la communauté d'agglomération Val Parisis	1 220,00 €
Autres	3 880,00 €
La demi-journée (5h maximum)	
Associations corneillaises avec billetterie payante	370,00 €
Associations corneillaises sans billetterie	175,00 €
Associations et écoles de la communauté d'agglomération Val Parisis	610,00 €
Autres	1 940,00 €
La journée de répétition supplémentaire	
Associations corneillaises avec billetterie payante	130,00 €
Associations corneillaises sans billetterie	115,00 €
Associations et écoles de la communauté d'agglomération Val Parisis (+ 170 € par jour suppl.)	220,00 €
La demi-journée de répétition supplémentaire	
Associations corneillaises avec billetterie payante	60,00 €
Associations corneillaises sans billetterie	57,00 €
Associations et écoles de la communauté d'agglomération Val Parisis	110,00 €
Studios 240	
Studios répétition : taux horaire pour artiste solo	5,50 €

Studios répétition : forfait 10 h pour artiste solo	42,00 €
Studios répétition : forfait 20 h pour artiste solo	75,00 €
Studios répétition : taux horaire pour groupe	11,00 €
Studios répétition : forfait 10 h pour groupe	85,00 €
Studios répétition : forfait 20 h pour groupe	150,00 €
Enregistrement : tarif horaire	31,00 €
Enregistrement : forfait 4 h	105,00 €
Enregistrement : forfait 8 h	190,00 €
Auditorium : forfait 1/2 journée (4 h max) pour les associations de la communauté d'agglomération Val Parisis portant un projet sans recette	55,00 €
Auditorium : forfait journée (9 h max) pour les associations de la communauté d'agglomération Val Parisis portant un projet sans recette	105,00 €
Auditorium : forfait 1/2 journée (4 h max) pour les associations hors communauté d'agglomération Val Parisis portant un projet culturel sans recette	75,00 €
Auditorium : forfait journée (9 h max) pour les associations hors communauté d'agglomération Val Parisis portant un projet culturel sans recette	150,00 €
Auditorium : forfait 1/2 journée (4 h max) pour les associations portant un projet culturel avec recette	210,00 €
Auditorium : forfait journée (9 h max) pour les associations portant un projet culturel avec recette	420,00 €
Auditorium : forfait 1/2 journée (4 h max) pour les organismes portant un projet non culturel	525,00 €
Auditorium : forfait journée (9 h max) pour les organismes portant un projet non culturel	1 055,00 €
Auditorium : forfait 1/2 journée (4 h max) pour les répétitions	27,00 €
Auditorium : forfait journée (9 h max) pour les répétitions	55,00 €
Studio de danse (taux horaire)	5,00 €
Matériel pour manifestation	
Associations non corneillaises et communauté d'agglomération Val Parisis	
Vitabri 3 m x 3 m / jour	56,00 €
Barnums 5 m x 8 m / jour	80,00 €
Particuliers	
Vitabri 3 m x 3 m / jour	70,00 €
Barnums 5 m x 8 m / jour	95,00 €
Caution vitabri	135,00 €
Caution barnum	620,00 €
CULTURE	

CINEMA AU CORMIER

Tarif plein	7,00 €
Tarif réduit	4,50 €
Tarif réduit par carte de 10 places	Carte achetée en 2022 et années précédentes 40,00 € (prix unitaire par place : 4 €) Carte achetée à compter du 01/01/2023 45,00 € (prix unitaire par place : 4,50 €)
Tarif groupe scolaire, centres de loisirs et ciné-bambin	3,00 €
Tarif « Collège au cinéma » et « Lycéens et apprentis au cinéma »	2,50 €
Tarif « Ecole et cinéma »	2,50 €
Tarif Festival du dessin animé	2,50 €
Tarif accompagnateurs scolaires/groupes, carte cinépass pro. gratuités occasionnelles, distributeurs	Gratuité

BAR DU CORMIER

Eau 50 cl	1,00 €
Café expresso	1,00 €
Café long, thé, infusion	1,50 €
Sirops	1,50 €
Soda, jus de fruit	2,50 €
Coca local	3,00 €
Pression 25cl	2,50 €
Verre de vin, bière, cidre	3,00 €
Coupe de champagne	5,00 €
Viennoiserie	1,50 €
Part de gâteau	2,50 €
Friandises sucrées ou salées	2,00 €
Sandwich	3,00 €
Bol de soupe	3,00 €
Assiette gourmande	6,00 €
Menu du jour	13,00 €

BULLETIN MUNICIPAL : Encarts publicitaires / GUIDE PRATIQUE : Encarts publicitaires

	Tarifs à compter du 1 ^{er} janvier 2023
Page entière	1 100,00 €
Demi-page	550,00 €
Demi-page sur la 2/3 ème de couverture (hors-série)	1 100,00 €
Quart de page	275,00 €
Quart de page sur la 2/3 ème de couverture	650,00 €
La 4ème de couverture	2 200,00 €
La 2ème de couverture (hors-série)	1 700,00 €
Le 6ème de page (hors-série)	450,00 €
Le 8ème de page (hors-série)	350,00 €

DIT que les recettes afférentes seront inscrites au budget communal.

PAR 30 Voix pour, **02** Voix contre, **00** Voix abstention.

Fait et délibéré ce jour.



POUR EXTRAIT CONFORME
Pour le Maire par délégation,
Le Directeur Général des Services

Richard GAUVRIT

Affiché en mairie le 15/12/2022 et publié au recueil des actes administratifs de la commune.